

Emploi : priorité aux résidents jurassiens

Dernièrement, le canton de Genève a décidé de réintroduire une commission tripartite (représentants des syndicats, du patronat et de l'Etat) pour l'engagement de personnel dans le secteur public et parapublic. Ainsi, la priorité aux résidents serait réintroduite.

Au vu de cette décision, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les compétences exactes de cette commission ?
- Est-ce que le Gouvernement soutient le principe de privilégier l'engagement de résidents dans le secteur public et parapublic ? Quels moyens légaux existe-il actuellement dans le canton du Jura ?
- Le principe d'une telle commission tripartite est-il transposable dans le canton du Jura ?
- Si oui, est-ce que le Gouvernement envisage d'en créer une dans le canton du Jura ?

Delémont, le 1^{er} octobre 2014

Pour le groupe PDC-JDC

A collection of handwritten signatures in black ink, some overlapping. One signature is clearly legible as 'Yves Gigan'. Other signatures are more stylized and difficult to read.